

COMMISSION pour l'examen du projet de résolution de M. WALLON et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une Commission de trente-six membres chargée d'examiner les projets ou propositions se rapportant au régime douanier et économique. (N° 32, session 1890. — Urgence déclarée.)

Nommée le 17 mars 1890.

E. 70-72 MM.

1^{er} BUREAU : FOUCHER DE CAREIL.

2^e — WALLON.

Président

3^e — DIETZ-MONNIN.

4^e — GUYOT.

5^e — GUINOT.

6^e — BARON DE LAREINTY.

7^e — LESUEUR.

8^e — SÉBLINE.

Secrétaire

9^e — LOUBET.

228



7

Commission sur la proposition de M. Vallon et
plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une
Commission des Domaines.

Séance du 18 Mars 91.

Président d'age M. Vallon
Secrétaire d'age M. Selline.

Le bureau en fonctionnement - Tous les membres sont présents.
M. Touchu de Carail rend compte de sa discussion dans
son bureau. On a débatté les dangers des grands commissions.
M. Touchu de Carail y a répondu par l'exemple de la Chambre.
Elle démontre la nécessité de ne plus abdiquer devant le
Membre qui a déjà sa Commission des Domaines.

M. Touchu de Carail nommé à la majorité.
2^e bureau. M. Vallon nommé sans discussion. Un membre
a proposé d'attribuer l'intégrité de cette Commission aux
membres de la Commission du budget. M. Vallon s'y
est opposé.

3^e bureau M. Giry-Morin. Pas de discussion. Vote finale.
Nomination prématurée. M. Giry-Morin a contesté et déclaré
qu'il était temps de nommer cette Commission. Absente
de renseignements les membres.

On a voté le nombre 36 bien important. Pas de
résolution formelle à cet égard.

Les Commissaires seront-ils nommés par le
Bureau ou le Scrutin secret? Nommé par 12 voix sur 16
4^e bureau M. Guyot nommé par 12 voix sur 10 au 3^e tour
de scrutin. Pas de nécessité de nommer immédiatement
une Commission des Domaines.

On a demandé qu'aurait-il paroi une seule
Commission ou est quatre ou cinq commissions. Une
pour les terres, l'autre pour l'agriculture etc.
Sera-t-on nommé cette Commission dans le bureau

ou sur l'adoption de la liste. Hostilité sur l'adoption de la liste.
Nombres tellement considérables à droite, qu'ils seroient certainement
nommés.

5^e bureau. M. Guinet nommé à l'unanimité. On
a demandé que la Commission fut réduite à 18 membres.

6^e bureau. M. de Lamoignon. élu contre M. de Lamoignon
qui était d'ailleurs du même avis que lui.

Le bureau a demandé la transmission des 36 membres.

7^e bureau. M. Lesneux. Deux points ont été
examinés.

1^o Unanimité sur l'ajournement de la
Commission des Domaines.

2^o Retenu le mot économiq. de la proposition.

3^o Nombre des membres de la Commission

27 ou 36. On s'est rallié à 36.

4^o Mode de sélection. Unanime à demander
la nomination dans le bureau. Il faut pouvoir
interroger les commissaires. Il est nécessaire de
faire représenter les membres de toutes les opinions
du Sénat.

10 Mars sur 11

8^e bureau. M. Leblanc élu à l'unanimité sur
sa déclaration favorable à la Commission.

9^e bureau. M. Douhet a été sollicité de faire
rapport de la Commission. Il était opposé à
la Commission.

M. M. Fayet et Le Royer assisteront à la
Commission.

M. Fayet a déclaré qu'il voulait que la Commission
limitât son action aux projets du gouvernement.

M. Douhet ne pouvant accepter de cette
mission ainsi restreinte. Il voudrait respecter l'initiative

Les membres des deux Chambres,

La Chambre absolue l'adhésion du
Monde agricole et économique. Embarras nécessaire
au Luxembourg. La Commission agira comme
pouvoir modérateur. En 1880 et 1881 cette
vo a arrêté le pouvoir du Sénat.

Nous avons proposé 36 membres afin de
permettre de représenter les minorités politiques et
économiques.

M. de Rogy voudrait constater les opinions
économiques du Commissaire. — J'ai répondu que ce
n'était pas le lieu, mais j'ai déclaré que mon
opinion était ancienne et connue. J'ai demandé en
1881 un droit sur les sucres.

no Page 3102. m. Loubet 12.

M. le Président met au vote

Le principe même de la proposition Nominations
adopté à l'unanimité moins un ^{immédiatement} quoy
L'élection aura-t-elle lieu au scrutin de liste
ou dans les bureaux.

Dans les bureaux à l'unanimité.

Quel nombre 36, 27 ou 18

M. Loubet demande 36 pour permettre la
représentation des minorités.

36 membres à l'unanimité.

Faut-il une commission ou quatre?

M. Seblino expose les raisons qui déterminent
la nécessité d'une commission unique.

M. Loubet appuie les observations de M. Seblino.
Peu abstrait. Il faut entendre les intérêts. Comment
donner à une seule commission les organes de recours

Les déclarations. Il faut qu'elles soient faites
devant la ~~déclarée~~ Commission tout entière.

M. de Larocque. Sur la question de la composition
des Comités du Sénat. On entendait les intérêts en
réunion générale.

Qu'importe la Commission se
prononce pour une Commission unique de 36
membres.

Les membres de la Commission du budget
pourront-ils en faire partie.

Ceci à l'Assemblée.

Le Président. Nous n'avons plus qu'à
designer un rapporteur.

M. Foch de Caruit est nommé à
l'Assemblée.

Le Président

J. Gallon

Le Secrétaire

Sébling

Séance du 21 mars.

Président M. Fouché De Careil.
Secrétaire M. Sebbine.

Présents. M. M. Fouché de Careil, Ditz Momin,
Quinot Sebbine Loubet, De Larionty Guypol.
Absents M. M. Wallon, Lesueur Guypol.

M. Fouché De Careil donne lecture de son rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président

A Fouché de Careil

Le Secrétaire.

Sebbine